



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service économie agricole et forestière
Bureau forêt-chasse
Affaire suivie par : Didier de Lapanouse
Tél : 05 81 27 59 81
Mèl : didier.delapanouse@tarn.gouv.fr

Albi, le 12 décembre 2022

Réf. :

**Motifs de la décision relative à l'approbation d'un nouveau schéma
départemental de gestion cynégétique**

Le projet d'arrêté relatif à l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2022-2028 a été soumis à la consultation du public du 17 novembre au 10 décembre 2022 inclus, qui a permis de recueillir deux observations :

* elles sont en opposition sur le sujet de l'expansion géographique du cerf et notamment sur son installation récente dans les Monts de Lacaune qui réglementairement est directement liée aux attributions individuelles au plan de chasse du cerf faites par le président de la fédération des chasseurs ;

* les autres sujets sont évoqués soit de manière partielle sans prendre en compte la nécessité du maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, soit sans être techniquement argumentés ou alors qu'ils ne font pas partie des dispositions obligatoires d'un tel schéma selon l'article L425-4 du code de l'environnement.

Ces oppositions sont précisées dans la synthèse des observations qui est également publiée.

Ainsi, considérant que :

- l'objectif principal est la recherche de l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, qui consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ;

il est proposé de ne pas modifier le projet d'arrêté relatif à l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2022-2028, objet de la consultation du public.

*Pour le directeur départemental,
Par délégation, la cheffe du service,*

Laure DEUDON